

## **Résolution 859**

### **pour favoriser la parité dans les conseils d'administration et de fondation des établissements de droit public**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la trop faible proportion de femmes occupant des positions dirigeantes sur le marché du travail ;
- la nécessité pour l'Etat de promouvoir la parité entre hommes et femmes, notamment pour des raisons légales, éthiques et de justice sociale ;
- la proportion dérisoire de femmes siégeant dans les conseils d'administration et de fondation des établissements de droit public ;
- les études démontrant le meilleur fonctionnement des entreprises dont la direction est mixte ;
- la récente prise de position du Conseil national quant aux quotas de genre dans les conseils d'administration et les directions des sociétés anonymes dans le cadre de la réforme du droit de ces dernières ;
- les différentes mesures prises par des cantons comme le Valais ou Bâle-Ville afin d'augmenter le nombre de femmes siégeant dans des conseils d'administration ou des commissions liées à l'administration cantonale,

déclare

- que la parité dans les conseils d'administration et de fondation de droit public doit être atteinte au plus vite, idéalement lors des élections de leurs nouveaux membres fin 2018 ;
- que, dans ce but, les député-e-s élu-e-s au Grand Conseil, soutenant par leur vote la présente résolution, s'engagent à tout mettre en œuvre pour que leurs partis désignent autant d'hommes que de femmes pour les représenter dans les conseils d'administration et de fondation des établissements de droit public.